

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

**Pôle de Compétitivité Aéronautique, Espace et Systèmes embarqués -
Association Aerospace Valley - Montant des cotisations 2006 et 2007 et 2008 -
Régularisation - Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°2006/0099 et 2006/0101 du Conseil de Communauté du 24 février 2006, la Communauté Urbaine a décidé d'adhérer, de siéger aux instances, et de participer au budget de fonctionnement de l'association Aerospace Valley qui assure la gouvernance du Pôle de Compétitivité Aerospace Valley et Systèmes Embarqués.

Par la première délibération susvisée qui fixait le montant de la cotisation à verser par la Communauté Urbaine à l'association Aerospace Valley à hauteur de 2 000 € pour les années 2006 et 2007, il s'agissait de décider conjointement de la représentativité de la Communauté Urbaine au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association Aerospace Valley.

Toutefois, après l'examen de la situation fiscale de l'Association Aerospace Valley par la Direction des Services Fiscaux à la fin de l'année 2007, celle-ci a conclu au caractère lucratif de l'organisme et à son assujettissement à l'imposition commerciale du droit commun (impôt sur les bénéfices, T.V.A, taxe professionnelle, etc...).

Elle justifie ainsi sa position en se fondant sur la jurisprudence et l'instruction publiée le 18 décembre 2006 au BOI 4 H-5-06 qui indiquent qu'un organisme doit être considéré comme exerçant une activité lucrative lorsqu'il entretient des relations privilégiées avec des entreprises du secteur lucratif qui en retirent un avantage concurrentiel.

Elle étaye sa position en précisant que cette association mène, en France et à l'étranger, des campagnes de communication en faveur des industries de la filière aéronautique et propose, par ailleurs, aux entreprises membres du Pôle, des services de mise en relation permettant de favoriser l'émergence de partenariats, ainsi que des mesures d'accompagnement pour le montage et le portage des projets candidats à un financement public.

Elle en déduit que l'objet même de l'organisme est donc avant tout de promouvoir les produits de la filière aéronautique et de développer l'activité des entreprises du secteur en favorisant notamment l'émergence de produits innovants issus de projets de recherche associant les différents acteurs de la filière.

Eu égard à ces considérations, la Direction Générale des Impôts a estimé qu'une régularisation des montants des cotisations versées par la Communauté Urbaine en 2006 et 2007 devait être opérée en y ajoutant la T.V.A au regard du caractère commercial de l'association, soit un montant de 392 € par année.

D'autre part, pour l'année 2008, il est entendu que le montant de la cotisation est portée à 2 000 € H.T, 392 € de T.V.A, soit 2 392 €T.T.C.

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **DECIDER** du renouvellement de l'adhésion de la Communauté Urbaine à l'association Aerospace Valley pour l'année 2008,

- **AUTORISER** le versement de 784 € au titre du rattrapage de T.V.A sur les montants des cotisations réglées en 2006 et 2007 et le paiement de la cotisation 2008 à hauteur de 2392 € T.T.C, soit 2000€ H.T et 392€ deT.V.A.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011, article 6281, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUILLET 2008

PUBLIÉ LE : 17 JUILLET 2008

M. JEAN-CHARLES BRON